

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 15 décembre 2015 à 18h30 à l'Hôtel de Ville, située au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Brian Middlemiss, maire suppléant et les conseillers, Nancy Draper-Maxsom, Inès Pontiroli, Edward McCann et Thomas Howard.

Également présents, Benedikt Kuhn, directeur général, Ginette Chevrier-Bottrill, directrice générale adjointe, M. Dominic Labrie, chef de service – Communications et adjoint à la direction générale ainsi que quelques contribuables.

Absence : Dr. Jean Amyotte

La séance débute à 18h30

**PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

- James Eggleton
- Demande des clarifications sur les règlements concernant la vente de biens excédentaires
  - Demande la raison pour laquelle M. McCann s'oppose à la résolution concernant les carrières et sablières
  - Questions au sujet des travaux sur le chemin de la Baie

**15-12-2611**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Drainage - MTQ
4. Vente de biens excédentaires
5. Contrat de collecte de matières résiduelles
6. Achat d'équipement pour le lignage de rue
7. Mandat supplémentaire de nettoyage et inspection du réseau d'égouts du secteur Quyon
8. Fermeture des bureaux – période des Fêtes
9. Période de question du public
10. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par: Edward McCann

Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

**15-12-2612**

**ENTENTE AVEC LE MTQ CONCERNANT LE DRAINAGE SUITE À LA RÉFECTION DE LA 148**

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection de la 148 entre Terry-Fox et Maple par le Ministère des Transports risquent d'avoir un impact négatif sur le drainage en aval du projet ;

CONSIDÉRANT que le MTQ s'est engagé à effectuer l'étude d'ingénierie permettant de mitiger l'impact de ces travaux sur le drainage;

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss  
Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU que l'entente suivante soit approuvée :

- Le MTQ est responsable de l'étude d'ingénierie qui servira à déterminer, quantifier, prioriser et résoudre les éléments problématiques (aggravés) du drainage projeté en aval du projet, soient ceux ayant le potentiel de causer des dommages à la propriété ou aux infrastructures municipales. Ce livrable doit inclure l'ensemble des documents nécessaires à l'accomplissement des travaux par la municipalité ;
- La Municipalité est responsable de tous les travaux connexes nécessaires devant être effectués sur le réseau de drainage municipal en aval de la route 148 et dans les limites du projet ;
- Dans le cadre de la présente entente, le Ministère s'engage à défrayer les coûts suivants :
  - o La totalité du coût de l'étude d'ingénierie;
  - o La totalité du coût des travaux liés aux éléments problématiques (aggravés) résultant entièrement du projet;
  - o 25% du coût des travaux liés aux éléments problématiques (aggravés) résultant d'une conception ou d'une construction initiale inadéquate.
- Cette entente ne dégage pas le MTQ de ses responsabilités découlant du Code Civil en ce qui a trait aux conséquences potentielles des modifications du drainage occasionnées par le présent projet.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE cette résolution abroge les résolutions 15-08-2470 et 15-05-2367.

Adoptée

**La conseillère Mme Nancy Draper-Maxsom, se retire de la table.**

**15-12-2613**

**VENTE DE BIENS EXCÉDENTAIRES**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a annoncé sa volonté de se départir des actifs suivants : Camionnette Chevrolet Suburban 1987, Cube Van International 1989, Western Star C 1500 1982 et Niveleuse Champion 1996;

ATTENDU QU'un avis de vente de biens supplémentaires a été publié dans Le Droit, le Journal de Pontiac et sur le Web;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu au moins 3 propositions par véhicule;

Il est

Proposé par : Thomas Howard  
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'octroyer les véhicules au plus haut soumissionnaire conforme, soit:

- Camionnette Chevrolet Suburban 1987 à M. André Hamel au montant de 550,00\$, plus taxes applicables;
- Cube Van International 1989 à M. André Hamel au montant de 575,00\$, plus taxes applicables
- Western Star C 1500 1982 à M. Melvin Maxsom au montant de 1253,86\$, plus taxes applicables
- Niveleuse Champion 1996 à M. Barclay Stewart au montant de 13 901,03\$, plus taxes applicables

Le vote est demandé. Le maire exerce son droit de vote :

Pour:	Thomas Howard	Contre:	Inès Pontiroli
	Brian Middlemiss		Edward McCann
	Roger Larose		

Adoptée sur division

Les conseillers Mme Inès Pontiroli et M. Edward McCann votent contre la résolution car ils ne sont pas à l'aise avec le processus.

**La conseillère Mme Nancy Draper-Maxsom revient à la table.**

**15-12-2614**

**CONTRAT DE COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES – TRANSACTION QUITTANCE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac a octroyé le contrat de cueillette des matières résiduelles à Location Martin-Lalonde pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2018 suite à l'appel d'offre # 14-03;

CONSIDÉRANT QUE les parties divergent d'opinion quant à l'interprétation et l'exécution du contrat;

CONSIDÉRANT QU'en plus des divergences quant à l'interprétation du contrat, des travaux imprévus au contrat ont été nécessaires et continueront de l'être d'ici la résiliation du contrat;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent prévenir une contestation sur la nature et la valeur des travaux imprévus ainsi qu'à l'interprétation et l'exécution du contrat;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution # 15-08-2476 afin d'encadrer le processus de résiliation du contrat de collecte de matières résiduelles et que cette résolution prévoyait un montant maximal pour ajustement;

CONSIDÉRANT QUE le 11 décembre 2015, une entente de principe est intervenue entre la Municipalité et Location Martin-Lalonde;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent confirmer par écrit les termes et modalités de leur entente, notamment en ce qui a trait à la résiliation du contrat;

CONSIDÉRANT Que la Municipalité a besoin de temps pour revoir sa réglementation, préparer un devis répondant aux besoins de la population, doit calculer la répartition des coûts de façon équitable et procéder à un nouvel appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de principe permet de rémunérer l'entrepreneur pour les travaux non-prévus, de poursuivre la collecte de matières résiduelles à la satisfaction de la municipalité et de résilier le contrat au 31 mai 2016;

IL est

Proposé par: Brian Middlemiss  
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur général à signer le projet de transaction ratifiant l'entente de principe survenue le 11 décembre 2015, le tout pour un montant maximal de 45 000,00\$, taxes en sus, jusqu'au 31 décembre 2015, ainsi qu'un montant de 3 750,00\$, taxes en sus, par mois jusqu'à la résiliation du contrat (31 mai 2016).

Adoptée sur division

Les conseillers Mme Inès Pontiroli et M. Edward McCann votent contre la résolution.

**15-12-2615**

**MANDAT DE NETTOYAGE ET INSPECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUTS DU SECTEUR QUYON – MANDAT DE GRÉ À GRÉ**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réaliser un plan d'intervention pour notre réseau d'égouts et d'aqueducs afin notamment d'avoir droit aux subventions du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) de 1,7M\$ pour les années 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de nettoyage/inspection, effectué en début décembre, a nécessité des efforts beaucoup plus importants qu'anticipés, ceci découlant du fait que le réseau a été sous-entretenu depuis sa construction ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau n'a été nettoyé que sur un court tronçon dans le passé et qu'un nettoyage régulier est nécessaire afin d'éviter des problématiques de blocage et de refoulement;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un nettoyage et des inspections vidéos de nos réseaux d'égouts;

CONSIDÉRANT QU'aucun soumissionnaire n'a soumis de prix pour la réalisation complète du mandat de nettoyage et d'inspection de notre réseau d'égouts lors de notre dernier appel d'offres lancé en septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE nous avons négocié avec l'entreprise Clear Water Works Inc et que nous avons convenu de réaliser un programme partiel d'inspection afin de pouvoir présenter un minimum de données au MAMOT dans le but de faire approuver le plan d'intervention. Ce dernier approuvé nous donnera accès à la subvention du programme TECQ;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à 20% du montant provenant du TECQ peut être utilisé ailleurs sur le territoire de la municipalité, soit pour des projets en voirie ou d'autres projets;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce mandat fournira des données importantes dans l'analyse du potentiel du réseau, à accueillir des projets de développement domiciliaire ainsi que des limites aux transformations possibles au réseau de traitement des eaux usées, notamment en ce qui a trait à la capacité de traitement des boues de fosses, étant donné les problèmes d'infiltration au réseau;

Il est

Proposé par: Edward McCann  
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la recommandation du directeur des infrastructures et des travaux publics et accorde un mandat à l'entreprise Clear Water Works Inc. sur une base horaire pour un montant maximum de 25 000.\$, taxes incluses et que ce montant soit imputé à même le surplus non affecté.

Adoptée

#### **15-12-2616**

#### **FERMETURE DES BUREAUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

CONSIDÉRANT QUE les bureaux de la Municipalité seront fermés du 24 décembre 2015 au 4 janvier 2016;

CONSIDÉRANT QUE la politique des cadres prévoit uniquement un congé pour le jour de Noël et le Jour de l'An;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Edward McCann  
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE, pour la période de Fêtes 2015-2016 seulement, on déroge de la Politique de rémunération des cadres, afin que les 24 décembre 2015 et 2 janvier 2016 soient aussi des journées chômées et rémunérées.

Adoptée

#### **15-12-2617**

#### **CONGÉS DES CADRES**

CONSIDÉRANT QUE certains cadres n'ont pas pu prendre leurs congés en 2015 en raison des travaux estivaux et d'un manque de personnel;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de rémunération des cadres prévoit normalement que ces congés ne peuvent pas être reporté à l'année suivante;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par : Edward McCann  
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE l'on permette aux cadres d'écouler d'ici le 31 janvier 2016 les congés qui n'ont pas été pris en 2015.

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

#### **15-12-2618 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est

Proposé par: Thomas Howard  
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 19h30 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GENERAL

*« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*